

Safety instructions

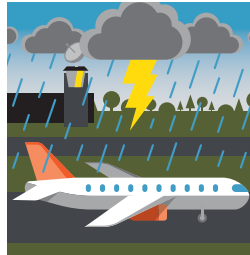
Voyagez l'esprit léger grâce à votre Mastercard® Business Card.

Assurance des frais d'interruption de voyage

Votre vol en correspondance est annulé, ce qui vous empêche de participer à un congrès. Grâce à votre Business Card, les frais d'interruption ou de prolongation de votre voyage vous sont remboursés, de même que le coût des prestations n'ayant pas été utilisées.

Sommes d'assurance maximales par événement et par personne:

-  CHF 5 000.–
-  CHF 10 000.–



Un impondérable vous empêche de poursuivre le voyage.



Le congrès auquel vous deviez participer se tiendra sans vous.





Les frais engagés sont couverts.

Assistance médicale durant le voyage

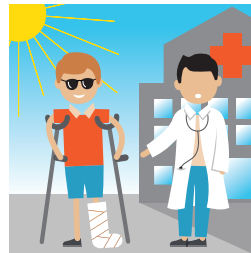
La centrale d'urgence disponible 24 heures sur 24 vous porte assistance où que vous vous trouviez. Non seulement les frais du voyage retour ainsi que les frais de recherche et de sauvetage sont pris en charge, mais, en cas de séjour prolongé à l'hôpital, la centrale organise la venue (trajets aller et retour) d'un membre de votre entourage.

Sommes d'assurance maximales par événement et par personne:

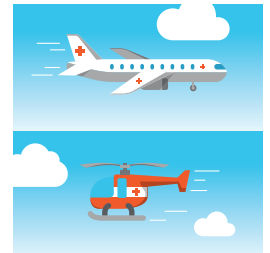
-  CHF 250 000.–
-  CHF 500 000.–



Vous contactez la centrale d'urgence disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



Vous pouvez dormir tranquille, sans craindre des frais de traitement médicaux élevés.



Les frais de recherche et de sauvetage ainsi que votre voyage retour et votre transport retour sont pris en charge.

Assurance accidents de voyage

Personne n'est à l'abri d'un grave accident, y compris lors d'un voyage d'affaires. Grâce à cette assurance, les cas de décès ou d'invalidité sont parfaitement couverts.

Sommes d'assurance maximales par événement et par personne:

-  CHF 300 000.–
-  CHF 600 000.–



Vous êtes assuré lors de votre voyage d'affaires.



Vous êtes victime d'un grave accident.



Une indemnisation est versée.

Pour bénéficier de la couverture d'assurance, vous devez notamment avoir payé au moins 50% du voyage avec une ou plusieurs Business Cards de Visa ou Mastercard valables. S'applique à l'ensemble des prestations d'assurance, à l'exception de l'Assistance médicale durant le voyage et de l'Assistance 24h. Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions Générales d'Assurance propres à chaque assureur à compter du 1^{er} avril 2019. Informations détaillées sur www.viseca.ch/business-card.

Assurance bagages

Si vous ne récupérez pas votre valise dans les 4 heures suivant votre arrivée, l'assurance prend en charge pendant les premières 24 heures les frais liés à l'achat de vêtements et d'articles de toilette indispensables. Vous êtes parfaitement couvert même en cas de vol, de perte ou d'endommagement de vos bagages.

Sommes d'assurance maximales par événement et par personne:



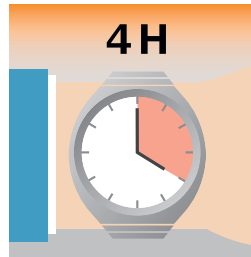
CHF 2 500.–



CHF 5 000.–



Vous arrivez à l'aéroport, mais pas vos bagages.



Quatre heures plus tard, vous n'avez toujours pas pu récupérer votre valise.



Les vêtements et articles de toilette indispensables vous sont remboursés.

Assurance des frais d'annulation de voyage

La veille d'un voyage d'affaires, vous constatez un dégât d'eaux dans votre maison. Vous pouvez vous concentrer sur les réparations: les frais du voyage ou d'annulation (y compris pour les activités que vous aviez réservées) vous sont remboursés.

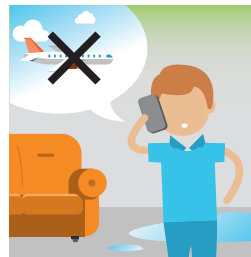
Somme d'assurance maximale par événement et par personne:



CHF 10 000.–



Un événement imprévu se produit à votre domicile.



Vous annulez votre voyage d'affaires depuis chez vous.



L'assurance vous rembourse les frais du voyage ou d'annulation.

Assurance pour voitures de location

Au cours d'un voyage d'affaires, vous avez un accident au volant d'une voiture de location. Heureusement, grâce à votre Business Card, vous bénéficiez d'une assurance de franchise ainsi que d'une assurance casco complète.

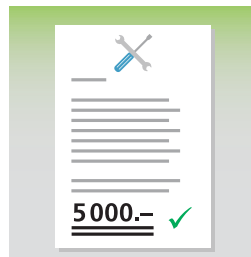
Sommes d'assurance maximales par événement:



Franchise: CHF 10 000.–
Casco complète: CHF 100 000.–



En voyage d'affaires, vous avez un accident avec une voiture de location.



Les réparations sont couvertes par l'assurance casco complète.



Ou le montant de la franchise vous est restitué.

Avantage supplémentaire de la Mastercard® Business Card.



Assistance 24h

Les spécialistes du service Assistance 24h sont à votre disposition jour et nuit et vous apportent une aide concrète en cas d'urgence en vous fournissant des adresses de médecins, d'hôpitaux ou d'avocats aux quatre coins du monde, ou en vous conseillant en cas d'urgence à l'étranger.